

**Présentation de l'offre de formation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
à la rentrée 2020**

INSPE de Bretagne

Etablissement intégrateur

Université de Bretagne Occidentale

Etablissement(s) partenaire(s)

Université de Bretagne Occidentale

Université de Bretagne Sud

Université de Rennes 1

Université de Rennes 2

Merci de renvoyer ce dossier en mai 2020 à :

accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr

Sommaire

1) Renseignements administratifs

Equipe de direction

2) L'offre de formation à la rentrée 2020

Présentation des premières évolutions de l'offre de formation renouvelée en vue de la rentrée 2020, en liaison avec la rénovation du cadre de formation MEEF.

Modalités d'élaboration de cette offre entre les partenaires. Préciser les éventuelles difficultés rencontrées et les leviers envisagés collectivement par les partenaires pour les surmonter.

ANNEXES

- **Annexe 1 :** indicateur : équipe pédagogique pluri-catégorielle

1) Renseignements administratifs

Indiquer les coordonnées du directeur ou de la directrice de l'INSPE et des présidents ou présidentes du Conseil de l'institut et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Nom du directeur ou de la directrice de l'INSPE : Nicolas Tocquer

Coordonnées téléphoniques : 02 99 54 64 41

Portable : 06 75 21 32 44

Courriel : nicolas.tocquer@inspe-bretagne.fr

- Nom du président ou de la présidente du Conseil de l'institut : André Hussenet

Coordonnées téléphoniques : 03 25 40 00 01

Portable 06 20 28 40 72

Courriel : andre.hussenet870@orange.fr

- Nom du président ou de la présidente du COSP : non désigné à ce jour.

Coordonnées téléphoniques

Portable

Courriel

2) Offre de formation à la rentrée 2020 et pilotage de la réforme

Table des matières

1. Méthodologie.....	3
2. Premiers arbitrages.....	4
3. Une réforme anticipée.....	7
4. Vers de nouvelles maquettes	9
5. Points à consolider	10
Conclusion	11

1. Méthodologie

L'administration provisoire de l'Inspé de Bretagne a, dès la rentrée 2019, engagé un travail de réflexion sur la réorganisation de la formation proposée au sein des Master MEEF. Afin de traduire localement les attendus de la réforme et de faciliter la communication vis-à-vis des acteurs universitaires et académiques impliqués, différents dispositifs ont été mis en place :

- ✓ Comité de pilotage de la réforme composé des doyens 1^{er} et 2nd degré, du délégué académique à la pédagogie, du conseiller enseignement supérieur auprès du Recteur, des quatre IENA des départements bretons, des quatre présidents de CFVU et des membres de la direction provisoire.
- ✓ Cinq commissions thématiques, correspondant aux axes prioritaires d'évolution du projet de formation, et réunissant l'ensemble des partenaires (EN, universités, Inspé) :
 - *Approche par compétences au sein du master MEEF*
 - *Prise en compte du parcours de l'étudiant et insertion professionnelle*
 - *Alternance*
 - *Formation à et par la recherche*
 - *Développement des compétences communes et transversales : projet de formation commun*
- ✓ Organisation de temps forts de réflexion académique sous forme de séminaires des équipes pédagogiques des 1^{er} et 2nd degrés.
- ✓ Création d'une page dédiée à la réforme sur le site web de l'Inspé de Bretagne : <http://www.inspe-bretagne.fr/la-reforme-de-la-formation-rentree-2020>

Le contexte pandémique ayant marqué un point d'arrêt provisoire à cette dynamique, la réflexion devra être reprise dès septembre 2020 en vue d'aboutir à de nouvelles maquettes pour la rentrée 2021.

2. Premiers arbitrages

Sur la base des réflexions menées au sein des commissions thématiques et après avis du Comité de pilotage de la réforme, le Conseil d'institut du 31 janvier 2020 a procédé à de premiers arbitrages concernant la future offre de formation.

✓ **Volumétrie des maquettes**

Le référentiel de formation annexé au cadre national précise que la formation de master sera *a minima* de **800 heures**. Les volumes en vigueur, correspondant à l'accréditation de 2017, sont renouvelés pour la nouvelle version des maquettes MEEF :

- 1^{er} degré monolingue 850 heures
- 1^{er} degré bilingue 900 heures
- 2nd degré « mono-disciplinaire » 800 heures
- 2nd degré « bi-disciplinaire » 850 heures (Breton, histoire-géographie, physique-chimie, SVT)

✓ **Conditions de stages**

Le projet d'arrêté introduit la possibilité, pour les étudiants en master MEEF, de bénéficier d'un contrat de travail en alternance à tiers-temps dans les écoles et établissements publics locaux d'enseignement.

L'Inspé de Bretagne souhaite maintenir l'unité et la cohérence de la formation à travers un **même cadre d'alternance pour tous les étudiants MEEF** : à terme, tout étudiant inscrit en Master MEEF a donc vocation à bénéficier d'un stage rémunéré dans l'Éducation nationale.

✓ **Carte des formations**

Afin de préserver la qualité et la pluralité de l'offre de formation ainsi que les équilibres universitaires acquis sur le territoire breton, le Conseil d'institut a statué sur le maintien de la carte des formations.

Mention Métiers de l'enseignement, de l'Education et de la Formation, premier degré

Parcours	Université de Bretagne Occidentale	Université de Bretagne-Sud
Professeur des écoles monolingue	X*	X**
Professeur des écoles bilingue (breton)	X***	

* *Lieux de formation : Brest, Quimper, Lorient, Rennes, Saint-Brieuc et Vannes*

***Lieux de formation : Lorient*

*** *Lieu de formation : Saint-Brieuc*

Mention Métiers de l'enseignement, de l'Education et de la Formation, second degré

Parcours	Université de Rennes 1	Université Rennes 2	Université de Bretagne Occidentale	Université de Bretagne-Sud
Allemand		x		
Anglais		x	x	x
Arts plastiques		x		
Breton ⁽¹⁾		x	x	
Chinois		x		
Documentation		x		
Education physique et sportive		x	x	
Enseigner en lycée professionnel				x ⁽²⁾
Espagnol		x	x	
Histoire-géographie		x	x	x
Italien		x		
Lettres modernes		x	x	
Lettres classiques			x	
Mathématiques	x		x	x ⁽³⁾
Musique		x		
Numérique et sciences informatiques	x ⁽⁴⁾			
Philosophie	x			
Physique - Chimie	x			
Sciences de la vie et de la Terre	x			
Sciences économiques et sociales		x		
Sciences industrielles de l'ingénieur				x

⁽¹⁾ *Lieu de la formation actuelle pour la valence breton : INSPÉ de Bretagne - Site de formation de Saint-Brieuc*

⁽²⁾ *Seul le M2 est actuellement ouvert.*

⁽³⁾ *Seul le M1 à distance*

⁽⁴⁾ *Ouverture à la rentrée 2020*

Mention Métiers de l'enseignement, de l'Education et de la Formation, encadrement éducatif

Parcours	Université de Rennes 1	Université Rennes 2	Université de Bretagne Occidentale	Université de Bretagne-Sud
Conseiller principal d'éducation		x		

✓ Capacités d'accueil

Le principe validé et réaffirmé d'un seul et même cadre d'alternance pour tous les étudiants de M2 MEEF a nécessité un travail conjoint avec l'académie sur les capacités de stage dans le réseau scolaire public en M2, pour l'année 2021-2022, afin de définir les capacités d'accueil en M1 MEEF dans l'ensemble des parcours des mentions MEEF 1, 2 et 3. Ces capacités d'accueil se fondent sur :

- les flux des sortants de licence et les effectifs actuels en M1 (compte non tenu des étudiants non lauréats au concours, et redoublant en M1) ;
- la volonté de maintien d'un vivier de recrutement satisfaisant ;
- l'objectif de limiter le développement d'une offre de formation concurrentielle au MEEF 2nd degré inter et intra universitaire ;
- les possibilités de stages en alternance au sein de l'académie de Rennes.

Capacités d'accueil votées par le Conseil d'institut du 31 janvier 2020		
	Mention	Capacités
Université de Rennes 1	MEEF 2 nd degré	114*
	MEEF encadrement éducatif	42
Université de Rennes 2	MEEF 2 nd degré	315
	MEEF encadrement éducatif	42
Université de Bretagne Sud	MEEF 1 ^{er} degré	60
	MEEF 2 nd degré	57**
Université de Bretagne Occidentale	MEEF 1 ^{er} degré	410 (dont 20 bilingues)
	MEEF 2 nd degré	130*

* 107 sans l'ouverture du MEEF M1 informatique

** 42 sans l'ouverture du MEEF M1 PLP

*** 120 sans l'ouverture du MEEF M1 Physique-Chimie

Ces chiffres correspondent à une diminution forte des capacités d'accueil, en 1^{er} comme en 2nd degré :

- Mention 1^{er} degré (UBO et UBS) : baisse de 43% de la capacité d'accueil et baisse de 31% au regard des effectifs réellement inscrits en M1 en 2019-2020
- Mention 2nd degré :
 - A l'UBO, baisse de 59% des capacités d'accueil et de 31% au regard des effectifs réellement inscrits en M1 en 2019-2020
 - A Rennes 1, baisse de 24% des capacités d'accueil et aucune baisse au regard des effectifs réellement inscrits en M1 en 2019-2020
 - A Rennes 2, baisse de 56% des capacités d'accueil et de 36% au regard des effectifs réellement inscrits en M1 en 2019-2020
 - A l'UBS, baisse de 69% des capacités d'accueil et de 26% au regard des effectifs réellement inscrits en M1 en 2019-2020
- Mention Encadrement éducatif (Rennes 2) : baisse de 30% de la capacité d'accueil et de 17% au regard des effectifs réellement inscrits en 2019-2020

Il convient de préciser que ces capacités d'accueil excèdent les capacités académiques des stages alternants projetées par l'académie pour la rentrée 2021-2022 dans les parcours Histoire-géographie et EPS. Par ailleurs, le principe d'un stage en alternance pour tous ne sera pas assuré pour la première cohorte du master MEEF rénové dans l'ensemble des parcours de la mention 2nd degré en raison des capacités d'accueil votées par l'université de Rennes 2 qui dépassent les seuils proposés par le Conseil d'institut du 31 janvier.

3. Une réforme anticipée

L'arrêté du 28 mai 2019 fixant le cadre national des formations dispensées au sein du master MEEF est assorti d'un référentiel de compétences intitulé « Former l'enseignant au XXI^e siècle ». Parallèlement, le décret n°2019-219 du 30 août 2019 est venu préciser les compétences numériques attendues de la part des acteurs de la communauté éducative.

Dès le mois de septembre 2019, l'Inspé de Bretagne a procédé à une analyse croisée des maquettes actuelles et de ces nouveaux référentiels, ce qui a permis de mettre en évidence les points de convergence entre l'organisation actuelle de la formation et les attendus de la réforme.

✓ Des contenus de formation conformes au nouveau référentiel

Les maquettes actuelles de master MEEF, fondées en particulier sur le décret n°2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, répondent, du point de vue des contenus proposés, au nouveau référentiel de compétences :

- elles proposent une approche par compétences ;
- l'architecture de la formation proposée pour les mentions 1^{er} et 2nd degré est en partie commune ;
- un tronc commun autour des enjeux de l'école inclusive, de la formation du citoyen et de l'accompagnement du parcours de l'élève tout au long de la scolarité existe d'ores et déjà.

Afin de renforcer la cohérence entre les futures maquettes et le nouveau référentiel, la place du numérique devra toutefois être précisée, a fortiori dans le contexte d'accélération de la transition numérique lié à la crise sanitaire. De même, un travail devra être mené autour de la pratique réflexive et du développement professionnel des futurs enseignants et CPE.

✓ Des temps de formation adaptés

Le projet de référentiel de formation prévoit une répartition des temps de formation par nature de contenu :

1 ^{er} degré			
Contenu de formation	Bloc 1 - Les fondamentaux à l'école	Bloc 2 - Polyvalence et pédagogie générale	Bloc 3 - Pratique réflexive et recherche
Volume horaire dans la formation	Au moins 55%	Au moins 20%	Au moins 15%

2 nd degré			
Contenu de formation	Bloc 1 – Construction du cadre de référence	Bloc 2 – Stratégies d'enseignement et apprentissages efficaces	Bloc 3 - Pratique réflexive et recherche
Volume horaire dans la formation	Au moins 45%	Au moins 30%	Au moins 15%

Au regard de ces répartitions, les équilibres dans les maquettes actuelles sont satisfaisants à l'échelle de l'ensemble du master (part du disciplinaire, de la didactique, du tronc commun, des enseignements liés aux stages), comme l'atteste

l'évaluation ci-après¹.

1 ^{er} degré - Maquette monolingue	Bloc 1 : au moins 55 %		Bloc 2 : au moins 20 %		Bloc 3 : au moins 15 %		La part du bloc 1 pourrait être consolidée, sauf à considérer que les autres disciplines enseignées à l'école contribuent aux apprentissages des savoirs fondamentaux.
	M1	M2	M1	M2	M1	M2	
Volume horaire annuel	277 h	82 h	226 h	101 h	74 h	57 h	
Volume horaire annuel (%)	48 %	32 %	39 %	39 %	13 %	22 %	
Volume horaire master (%)	43 %		39 %		16 %		

+ 18h offre modulaire en M2 (7 % du volume horaire en M2 et 2% sur M1-M2)

2 nd degré - Maquette mono-disciplinaire	Bloc 1 : au moins 45 %		Bloc 2 : au moins 30 %		Bloc 3 : au moins 15 %		Le cadre envisagé dans le projet de référentiel est déjà respecté pour les parcours du second degré.
	M1	M2	M1	M2	M1	M2	
Volume horaire annuel	386 h	12 h	68 h	175 h	74 h	53 h	
Volume horaire annuel (%)	73 %	5 %	13 %	68 %	14 %	21 %	
Volume horaire master (%)	51 %		31 %		16 %		

+ 18h offre modulaire en M2 (7 % du volume horaire en M2 et 2% sur M1-M2)

✓ Une place importance des praticiens dans la formation

Le projet de révision du cadre national des formations de master MEEF prévoit explicitement l'intervention de praticiens dans la formation pour au moins un tiers du potentiel d'heures d'enseignement. En ce qui concerne les ressources humaines, la stratégie portée depuis 5 ans par l'Institut a consisté à privilégier le recrutement d'enseignants sur supports provisoires plutôt que définitifs, ce qui a permis d'accentuer notablement la place de formateurs praticiens dans la formation.

Dans le cadre des maquettes actuelles, ce volume d'intervention à l'Inspé de Bretagne des personnels en poste dans les écoles et les EPLE a pu être calculé :

- en considérant comme praticiens les enseignants à service partagé sur moyens de l'université, les maîtres formateurs et les formateurs académiques mis à disposition par l'académie et les intervenants extérieurs issus du réseau scolaire ;
- en prenant en compte les horaires des maquettes, hors accompagnement, oraux blancs et dispositifs de formation complémentaire ;
- sur la base des services faits en formation sur l'année universitaire 2017-2018.

	M1 MEEF			M2 MEEF			M1 et M2 MEEF		
	Horaire total	Praticiens (HETD)	Praticiens (%)	Horaire total	Praticiens (HETD)	Praticiens (%)	Horaire total	Praticiens (HETD)	Praticiens (%)
1 ^{er} degré	12 429	4 446	36 %	3 910	2 737	70 %	16 339	7 183	44 %
2 nd degré	21 336	4 227	20 %	7 482	4 877	65 %	28 818	9 104	32 %
1 ^{er} et 2 nd degré	33 765	8 673	26 %	11 392	7 614	67 %	45 157	16 287	36 %

Avec la répartition horaire déployée actuellement, le cadre fixé nationalement pour les mentions 1, 2 et 3 est d'ores et déjà respecté. Pour autant, cet objectif du tiers du volume horaire de formation assuré par les praticiens de terrain suppose un réengagement de l'académie sur le maintien du vivier actuel des maîtres formateurs et des formateurs académiques.

Pour rappel, l'académie a mis à disposition des activités de formation de l'école depuis la création de l'ESPE de

¹ Le volume horaire correspondant à l'UE Langues n'a pas été pris en compte dans le calcul.

Bretagne, chaque année, environ :

- 2000 heures de décharge de FA
- 6000 heures de décharge de PEMF

La diminution de moitié du vivier des PEMF subie l'an dernier dans trois départements sur quatre face à la baisse des fonctionnaires stagiaires (alors même que le nombre d'étudiants accueillis se maintenait) a conduit, de fait, à une baisse d'environ 1000 heures d'interventions de praticiens dans la formation à la rentrée 2019. Une nouvelle réduction de moyens dans ces départements pourrait fortement limiter la capacité de l'Inspé à mobiliser dans les formations les forces pédagogiques suffisantes issues du réseau scolaire. Pour stabiliser l'organisation actuelle, il conviendrait donc de :

- sanctuariser les moyens dédiés à l'Inspé ;
- capitaliser les compétences professionnelles et universitaires développées par les formateurs recrutés ces dernières années afin de leur permettre de poursuivre leurs activités de formation et de recherche au sein de l'Institut sans être limités par une durée de contrat fixée jusqu'à présent à trois ans.

✓ **Professionnalisation progressive et anticipation de l'alternance**

Un des objectifs principaux de la réforme consiste à inscrire la formation des enseignants et personnels d'éducation dans un continuum qui va de la deuxième année de licence à la troisième année de titularisation post concours.

Depuis 2019, des assistants d'éducation en préprofessionnalisation, inscrits en L2, ont été recrutés dans l'académie. Une nouvelle campagne de recrutements est actuellement lancée dans la perspective de la rentrée 2020.

Par ailleurs, afin d'anticiper les effets de la réforme, l'Inspé de Bretagne et l'académie de Rennes ont souhaité expérimenter le dispositif du « tiers-temps alternant » dès la rentrée 2020. Des étudiants inscrits en Master 2 parcours 1^{er} degré seront donc recrutés sous contrat et placés en responsabilité dans les écoles à raison d'une journée par semaine et de 12 jours massés en remplacement. Le volume visé par l'académie s'élève à 14 ETP, soit 42 contrats répartis comme suit : 15 dans les Côtes d'Armor, 15 dans le Finistère et 12 en Ille-et-Vilaine.

Cette expérimentation permettra de tester un cadre qui a vocation à être généralisé à partir de 2021 et d'opérer certains ajustements si nécessaire.

4. Vers de nouvelles maquettes

Compte tenu de l'organisation actuelle de la formation en master MEEF, des attendus de la réforme, et des discussions intervenues en 2019-2020 au sein des commissions thématiques et des séminaires, une première proposition de maquette générique peut d'ores et déjà être formulée. Les trois référentiels – professeur des écoles, professeur des lycées et collèges, conseiller principal d'éducation – sont structurés en trois focales :

- Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
- Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

La nouvelle maquette de master MEEF 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif pourrait obéir à ce schéma, tout en conservant l'articulation actuelle entre deux sous-ensembles : l'enseignant concepteur de son enseignement d'une part ; l'enseignant pilote de son enseignement d'autre part.

Intitulé de l'UE	Axes de formation du nouveau référentiel
UE 1 - Acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	<ul style="list-style-type: none">· Cadre de référence et fondements éthiques du métier· Usage responsable d'internet· Communication respectueuse et efficace· La vie de l'école/de l'établissement· La participation à un collectif de travail· La relation avec les parents

Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages (1 ^{er} degré)	UE 2 Un professeur polyvalent, concepteur de son enseignement et des apprentissages des élèves	<ul style="list-style-type: none"> · Développement de l'enfant et apprentissages · Enseigner le français à l'école · Enseigner les mathématiques à l'école · Construction des apprentissages : polyvalence et interdisciplinarité · Développement du jeune enfant et premiers apprentissages (école maternelle)
	UE 3 Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux, pilote de son enseignement et des apprentissages des élèves	<ul style="list-style-type: none"> · Efficacité de l'enseignement : connaissance, évaluation, compréhension et prise en compte de la diversité des élèves et des contextes d'apprentissage · Autorité et gestion de classe
UE 4 - Praticien réflexif et acteur de son développement professionnel		<ul style="list-style-type: none"> · Démarche de recherche et développement professionnel réflexif · Culture de l'apprentissage tout au long de la vie, notamment grâce aux outils numériques et à la mobilité

Cette structuration, approuvée par le comité de pilotage de la réforme, devra être soumise au vote du Conseil d'institut le 26 juin 2020. Un travail d'approfondissement s'ensuivra à la rentrée, qui devra permettre à l'ensemble de la communauté de l'Inspé de participer à l'élaboration des maquettes finales, sur cette base commune.

5. Points à consolider

✓ **Penser le continuum de formation**

Le continuum dans lequel doit s'inscrire la formation des enseignants et personnels d'éducation suppose que soient définis précisément le cadre de la stagiarisation d'une part, les modalités d'accompagnement des titulaires pendant leurs trois premières années d'exercice d'autre part. L'Inspé pourra assurément jouer un rôle structurant dans ce processus, mais devra pour ce faire disposer des moyens nécessaires d'accompagnement des personnels. Une fois précisées les conditions de formation des stagiaires en fonction notamment de leur parcours antérieur ainsi que l'accompagnement des titulaires, le travail pédagogique pourra être entrepris.

La mise en place de ce continuum repose sur une articulation étroite entre formation initiale et formation continue, ce qui nécessite un cadre partenarial stabilisé avec l'académie. Le positionnement de l'Inspé de Bretagne comme partenaire du plan académique de formation revêt dès lors une importance cruciale, non seulement dans la mise en place de la réforme proprement dite, mais encore dans l'accompagnement de l'ensemble du secteur éducatif breton.

✓ **Structurer la recherche au sein de l'Inspé de Bretagne**

En 2019, dans le cadre du PIA3 TIP, L'Inspé a porté un projet d'Institut de Recherche Collaborative en Éducation de Bretagne (IRCEB), dont l'ambition était de nourrir la formation initiale et continue des professionnels de l'éducation en rapprochant des laboratoires, des chercheurs travaillant sur des questions d'éducation et de formation en Bretagne et l'académie de Rennes. Si ce projet n'a pas été retenu dans le cadre du PIA, la place de la recherche au sein de l'Inspé de Bretagne doit être réaffirmée à travers :

- la valorisation dans les cursus universitaires des résultats des recherches ;
- une offre de formation continue adossée à la recherche et répondant aux attentes exprimées par le « terrain » ;
- le développement de recherches collaboratives pluridisciplinaires en lien avec les écoles et les établissements scolaires ;
- des expérimentations innovantes de recherche-action ou de living-labs, notamment autour de la place du numérique dans l'éducation.

Pour « former l'enseignant du XXI^e siècle », il s'agira donc de consolider le potentiel scientifique de l'Inspé de Bretagne par le biais d'une politique pluriannuelle de recrutements d'enseignants-chercheurs, en particulier de professeurs d'université. Les départs intervenus ces dernières années ont en effet fait chuter le nombre de PU, ce qui interdit d'assurer un pilotage optimal de la recherche au sein de l'Inspé et limite fortement les possibilités d'encadrement des étudiants en thèse ou en master. Le maintien d'une telle situation place l'Inspé dans une situation critique au regard de ses missions de formation initiale et de formation continue, des enjeux de formation des disciplines de l'école et en particulier des enjeux qui entourent les apprentissages des savoirs fondamentaux.

Conclusion

Bien que le travail de redéfinition des maquettes ait été interrompu en raison de la crise sanitaire, les principes sur lesquels se fonde la réforme de la formation ont fait l'objet d'un large partage au sein de la communauté éducative bretonne.

- Les maquettes actuelles, dont la philosophie (approche par compétence), la structure générale et la volumétrie horaire correspondent aux objectifs de la réforme, ont été reconduites.
- La suppression de la possibilité pour les étudiants de M1 non lauréats du concours de redoubler leur année a été confirmée ; en compensation, un module complémentaire de 60 HETD en M2 leur est proposé afin de leur permettre de préparer le concours 2021.
- Une expérimentation du dispositif d'alternance à tiers-temps sera menée sur 2020-2021, en partenariat avec l'académie.
- L'organisation actuelle de la formation repose sur une implication forte (à plus de 30%) des praticiens de terrain.

Pour le premier degré, la suite du processus consistera à relancer une dynamique collective de travail autour de la nouvelle offre de formation, en mettant l'accent sur la notion de polyvalence afin de mieux articuler les apprentissages liés aux disciplines de l'école aux apprentissages fondamentaux. Pour le second degré, une réflexion par parcours reste à mener en vue de la définition des nouvelles maquettes. Pour l'ensemble des mentions, 1^{er} degré, 2nd degré et CPE, un ancrage plus fort dans la recherche, une ouverture plus grande à l'international ainsi qu'une meilleure articulation entre formation initiale et formation continue devraient permettre, à terme, de consolider la formation des enseignants tout en renforçant le positionnement de l'Inspé de Bretagne comme acteur majeur des politiques éducatives menées dans l'académie.